



I – CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION A L'ECOLE, AU COLLEGE ET AU LYCEE 2024-2025

- Scolarisation d'enfants de nationalité française issus d'un établissement public ou privé sous contrat en France ou d'un établissement français à l'étranger, homologué par le ministère de l'Éducation Nationale, **dans la limite des places disponibles** ;
- Scolarisation d'enfants ivoiriens ou étrangers tiers précédemment scolarisés dans un établissement sous contrat ou homologué par le ministère de l'Éducation Nationale, **dans la limite des places disponibles** ;
- Scolarisation d'enfants français, ivoiriens ou étrangers tiers issus d'un autre système éducatif après un test d'évaluation du niveau (sauf en maternelle), **dans la limite des places disponibles**. Frais d'inscription au test : 20 000 XOF ; Pour les personnes dans ce dernier cas, un mail leur envoyé pour leur préciser les modalités de passation de test au besoin.

Afin d'expliciter la politique volontariste sur les langues, vous trouverez ci-dessous l'organisation proposée au lycée Blaise Pascal :

■ Maternelle

Les élèves de PS, MS et GS ont un volume spécifique de découverte et d'apprentissage de l'anglais entre 3 et 4 heures par semaine.

■ Élémentaire

Les élèves inscrits en CP, CE1 et CE2 (cycle 2)

Programme soutenu en anglais une seule et même organisation pédagogique dite « Section Internationale Américaine » SIA. Pour tous les élèves, un parcours linguistique renforcé d'un volume hebdomadaire de 4h30. Il n'y a pas de test d'anglais pour y accéder.

Elèves inscrits en CM1 (cycle 3) : A partir du CM1, des classes ont un programme d'anglais renforcé SIA

- 1- CM1 classique (3 classes) : En anglais, les élèves poursuivent le programme amorcé en cycle 2. Le volume hebdomadaire est maintenu à 4h30.
- 2- CM1 SIA (2 classes) : (Programme linguistique et culturel renforcé) - En anglais, le volume hebdomadaire est de 7h 30 environ, et le programme est renforcé **et le nombre de places est limité. Attention, un temps de classe est programmé les après-midis.**

Elèves inscrits en CM2

En CM2, des classes ont un programme renforcé

- 1- CM2 classique (4 classes) : En anglais, les élèves poursuivent le programme amorcé en cycle 2. Le volume hebdomadaire est maintenu à 4h30 avec des séances en ½ groupes.
- 2- CM2 SIA (2 classes) : En anglais, le volume hebdomadaire avoisine les 7h30, et le programme est renforcé **et le nombre de places est limité. Attention, un temps de classe est programmé les après-midis.**

Conditions d'entrée en SIA – CM1 et CM2 : Un bon niveau scolaire général, un bon niveau académique en anglais (compréhension orale, communication, vocabulaire), des capacités de travail développées et de la motivation, l'avis favorable du conseil d'enseignement

Toutes les demandes d'entrée en SIA sont à adressées à inscriptionsejp@blaisepascal-abidjan.com

Collège-Lycée

- **Section Internationale** : Les familles souhaitant que leur enfant intègre la filière SIA (4h d'anglais LV1, 4h de littérature américaine en anglais, 2h d'histoire-géographie en anglais) doivent inscrire leur enfant au test d'anglais, Frais d'inscription au test d'anglais : 20 000 XOF (formulaire d'inscription à télécharger sur le site du lycée à la rubrique inscriptions). La décision d'admission tiendra compte, pour tous les élèves, des résultats au test, du dossier scolaire et de l'avis du conseil de cycle de CM2 ou du conseil de classe, **dans la limite des places disponibles**. Ces tests auront lieu entre le 01 et le 22 avril 2024 suivant les convocations de chacun des élèves. Pour les inscriptions postérieures à ces dates, les familles seront informées des modalités retenues. Demande à adresser à secretariatproviseuradjoint@lycee-blaise-pascal.com

- **Dispositif P.A.R.L.E (5ème, 4ème et 3ème non SIA), parcours aménagé et renforcé en langue étrangère** : parcours aménagé et renforcé en langue étrangère : Il est de 5h d'anglais (1h langue et 1h d'une autre matière enseignée en anglais) contre 3h aujourd'hui et permet de renforcer les compétences en langues et cultures anglophones sans la charge de travail induite. Il est accessible sans test. Il est néanmoins nécessaire d'obtenir des résultats satisfaisants en anglais et avoir envie d'approfondir son niveau de la langue anglaise. Il faut être curieux et ouvert à la connaissance de la culture et des modes de pensée des partenaires anglophones. Les élèves (5ème et 4ème) inscrits en classe P.A.R.L.E en 2023 poursuivent de droit dans le parcours en classe supérieure sauf avis contraire du conseil de classe et de la famille. Les élèves de 3ème postulent pour l'entrée en Section Européenne. Pour les élèves souhaitant intégrer le dispositif, la demande doit être adressée secretariatproviseuradjoint@lycee-blaise-pascal.com

- 1- Section Européenne au lycée (élèves non SIA) dès la rentrée 2024 : Sous réserve d'acceptation du Ministère de l'Education nationale.
 - Destinée à tous les élèves qui souhaitent renforcer leurs compétences en langues et approfondir leurs cultures anglophones. Les élèves inscrits en section européenne reçoivent les mêmes enseignements que les autres élèves de leur classe. Ils sont regroupés pour deux heures par semaine pour les cours dispensés dans le cadre de la Section (1h d'anglais culture et 1h d'une discipline non linguistique en anglais (mathématique ou histoire-géographie)). L'élève sera admis s'il est issu d'une option LCE ou en fonction de ses résultats scolaires en langue et dans la discipline non linguistique (mathématique ou histoire-géographie). L'appréciation générale de ses enseignants sur sa motivation sera également examinée. La demande motivée d'inscription en Section Européenne devra être adressée à secretariatproviseuradjoint@lycee-blaise-pascal.com

- Pour les options facultative EPS et Arts Plastiques, les élèves devront constituer le dossier téléchargé du site du lycée et envoyer la candidature avant le 15 mai 2024 à secretariatproviseuradjoint@lycee-blaise-pascal.com

II – DOCUMENTS A FOURNIR : Se reporter à la circulaire d'inscription

Nous rappelons que l'inscription se fait en deux temps sur EDUKA : la demande d'inscription et ensuite l'inscription définitive SEULEMENT après acceptation du dossier par l'établissement.

III - MODALITES DE PAIEMENT : Se reporter au règlement financier

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA TRAITÉ